

6 novembre 2014

Consensus et démocratie

Ma note du 30/10/14, « [Le consensus, une vertu empruntée aux peuples autochtones ou un vice de peuple opprimé?](#) » (mon site web) a suscité le mini-débat suivant avec le militant Jacques (pseudonyme).

Marc Bonhomme, 6 novembre 2014
www.marcbonhomme.com ; bonmarc@videotron.ca

Bonjour Marc,

La première partie de ton intervention est intéressante. Je n'ai pas vu le film, mais je le verrai sans doute.

Là où la confusion s'installe, c'est dans la deuxième partie, lorsque tu affirmes que "De l'auto-dénigrement au consensus, il n'y a qu'un pas qui passe par le refus du débat". Bien sûr le consensus peut-être une "arme" utilisée par la droite pour maintenir le flou et son pouvoir.

Bizarre que dans des milieux radicaux et libertaires le consensus est pratiqué et que non il n'est pas question de fuir le débat et la confrontation. Alors, il faut se pencher sur la signification de l'idée de consensus. Entre autres, on assimile souvent l'idée de consensus à l'idée d'unanimité.

Dans mon milieu militant et de vie, la recherche d'un consensus fait partie de mon environnement et ça n'a rien à voir avec le refus du débat. Comme exemple concret, je te parlerai de notre coopérative d'habitation où l'assemblée générale exerce l'ensemble des pouvoirs de décision. Et bien nos règlements de régie interne prévoient que les décisions "visent le consensus", c'est-à-dire qu'il faut arriver à environ 80% d'appui à une proposition pour que le consensus soit atteint (cela ne signifie pas que le débat est clos à jamais). Si par un vote indicatif une proposition atteint 55 ou 60%, cela signifie que la discussion doit continuer. Les "opposant-e-s" minoritaires sont invité-e-s à soumettre leurs arguments et le débat continue et souvent des amendements sont apportés. L'idée de consensus est dans ce sens une méthode visant à trouver la meilleure position possible afin que la vaste majorité adhère, s'identifie et mette en pratique concrètement une proposition. Si ce n'est pas possible et que nous avons une position urgente à prendre, une autre règle indique aussi que l'assemblée générale peut prendre une position à majorité. Mais ce n'est certainement idéal à 50% + 1 pour la solidarité et la cohésion d'une organisation. La recherche du consensus est dans ce contexte une formule qui vise à valoriser le débat, l'expression des idées, etc., et non à refuser les débats.

Une réflexion à étendre,

Jacques

Salut Jacques

Comme d'habitude, tes commentaires sont toujours des plus pertinents. Je passe sur les pratiques des milieux libertaires que je ne connais pas sinon par ouï-dire, ce qui n'est pas une garantie de véracité. Par contre, ma compagne et moi avons habité une coop d'habitation durant 25 ans et pour la grande majorité de ce temps avons l'un ou l'autre fait partie du conseil d'administration, davantage ma compagne que moi. On opérait selon les règles normales de la démocratie formelle c'est-à-dire par décision majoritaire dans le cadre de statuts et règlements. C'était une « grosse » coop de 150 logis dispersés dans le secteur Hull de Gatineau dont la fondation est une

conséquence de la lutte contre les expropriations massives du « Vieux Hull » des années 1965-1975 dans le cadre de la politique anti-indépendantiste d'une « région de la capitale nationale » par le gouvernement Trudeau.

Il y eut maints moments difficiles et débats corsés dont les décisions finales se prenaient en assemblée générale. Nos vieilles mémoires n'arrivent pas à se souvenir s'il y eut des votes serrés à certaines occasions. Par hypothèse vraisemblable, disons qu'il y eut un vote serré. Aurait-il fallu que la minorité l'emporte sur la majorité? Je vois d'ici le tollé tout à fait justifié. On peut toujours admettre que certaines décisions (ex. changements aux statuts) exigent une super-majorité mais ça doit rester une exception qui reste, à mon vis, problématique. Le consensus favorise toujours le statu-quo, la plupart du temps contre la gauche (ou l'extrême-gauche). C'est pour cette raison que le gouvernement fédéral exige une super-majorité pour le droit à l'auto-détermination du peuple québécois.

Trêve de pragmatisme, le consensus est tout simplement anti-démocratique, point à la ligne. Il envoie aux poubelles le résultat de deux siècles de luttes populaires. Il s'agit de défendre la démocratie contre l'Argent, les monopoles médiatiques et les réseaux d'influence en approfondissant la démocratie formelle (proportionnelle, droit de rappel, généralisation des élections, salaires populaires des élu-e-s, dépenses électorales limitées, accès égal aux médias, contrôle populaire des élu-e-s, droits des minorités et des tendances...) et en la dépassant (maximum de démocratie directe, budgets participatifs, droits de représentation des tendances à tous les niveaux en proportion de leurs poids...). Mais il n'est jamais question de remettre en cause la règle de base du vote majoritaire et des droits d'information et d'expression qui l'accompagnent.

Ceci dit, une organisation de gauche doit souhaiter et favoriser les larges majorités pour renforcer son unité et, le cas échéant, sa force sociale. La façon de faire n'affaiblit pas la démocratie mais elle la renforce (débat préparatoire sous formes d'assemblées, de listes de discussion et de réseaux sociaux, documentation et conférences). Notre coop avait pris l'habitude, par exemple, de tenir une journée d'étude annuel sur les grands enjeux sans aucun vote, habitude qui s'est effilochée, malheureusement, au fur et à mesure que la pensée unique néolibérale s'immisçait dans tous les pores de la société. À la limite, on peut concevoir qu'une (courte) majorité renonce momentanément à l'application de sa décision si menace, par exemple, une scission significative ou que la participation très majoritaire soit nécessaire à l'efficacité d'une action (ex. une grève). Mais c'est là une dangereuse concession qui ouvre la porte au chantage minoritaire et à la démagogie de certains.

Marc

Bonjour Marc,

Merci pour la réponse. Évidemment, je ne faisais pas référence au troisième paragraphe de ta réponse - démocratie formelle dans les structures étatiques mais plutôt au dernier paragraphe, en fait ce qui touche les organisations. Copié sur ce qui se passe dans la société, les organisations, syndicales ou autres semblent incapables de sortir de la sclérose - démocratie de représentation et structures hiérarchiques vont de pair voilà comment est encadré la règle de la majorité.

Je ne rejette pas la règle de la majorité, il faut se garder une sorte de garde-fou, c'est pour quoi elle est maintenue dans nos règles. Mais nous poussons de manière permanente sur une démocratisation accrue, c'est-à-dire sur la prise en charge individuelle et collective de la gestion du projet d'habitation, ce qui est une bataille constante puisque nous vivons comme tu dis en régime néo-libéral. C'est facile, lorsqu'on sent se dégager une majorité, de demander le vote. Dès lors le risque que des opinions ne puissent s'exprimer amplifie. Il ne s'agit pas de faire durer les

débats vitam aeternam mais de nous forcer à porter une attention accrue (surtout les forts en paroles) aux autres. Cela nous a amenés à intégrer l'idée de consensus. Voilà pourquoi nous cherchons à aller plus loin que ce que l'idée de "concevoir qu'une (courte) majorité renonce momentanément à l'application de sa décision" et pour le moment cela ne nous apparaît pas une concession dangereuse. S'il y avait un regroupement minoritaire qui cherchait explicitement ou implicitement à bloquer une proposition (lutte de pouvoir ou autre mobile), il reste le garde fou.

Je suis dans ma 34e année de vie dans la même coopérative et je peux te dire que l'intégration de l'idée de consensus n'a nullement favorisé le statu quo, c'est exactement le contraire qui s'est produit puisque aujourd'hui la coop a accédé à un modèle d'autogestion inexistant au départ.

Au plaisir,

Jacques

Salut Jacques

Dans le dernier paragraphe, j'avais en tête mon expérience dans Québec solidaire où la théorie du consensus a servi de moyen à la direction de tableter le programme et de se servir de la plate-forme électorale comme un menu à la carte lui permettant d'ignorer ou de minimiser les éléments antilibéraux de la plate-forme que la base militante était parvenue à faire adopter. Je l'ai amplement démontré dans de précédents articles, dont les derniers durant la dernière campagne électorale et peu après, que l'on retrouve sur mon site. Actuellement, la direction Solidaire se vautre dans la facile dénonciation, ce qui est un acquis dont on se se plaindra pas, mais sans développer un projet de société alternatif sauf une furtive esquisse très loin d'une nécessaire mise au pas du capital financier fédéraliste, y compris de son aile québécoise, et de son allié étasunien. Elle préfère rechercher un ridicule consensus avec le Parti libéral au point que celui-ci a appuyé une motion Solidaire de négos de « bonne foi » dans les négociations du secteur public (communiqué de presse du 30/10/14, [Prochaine convention collective du secteur public – Le gouvernement devra négocier de bonne foi grâce à Québec solidaire](#)).

Ceci dit, il est peut-être possible que dans de petites organisations, telles probablement ta coop d'habitation et sans doute le(s) groupe(s) libertaire(s) dans le(s)quel(s) tu milites, de pragmatiquement s'ajuster aux problèmes qui se présentent quelque soient les principes organisationnels de départ. C'était plus difficile dans ma coop et c'est pratiquement impossible dans Québec solidaire (et les centrales syndicales) à moins d'un mouvement de fond remettant en question programmes et pratiques, mouvement de fond s'appuyant sur une grande mobilisation à la mode du Printemps érable et au-delà, dont la grande manif du 31 octobre contre l'austérité, aiguillonnée par la grève de l'ASSÉ, est peut-être le point de départ.

Solidairement

Marc